



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2009

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 22 juin 2010



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	2
I. PRESENTATION D'ARVIGE	3
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE 2009	6
1. Les travaux du conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2009 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés au Conseil	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés aux Comités	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR	9
IV. COMPTES ANNUELS 2009 DE L'ASSOCIATION	10
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS	11
1. L'état des adhésions 2009 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2009	
4. Le volume des encours 2009	
5. La gestion administrative et financière	



ARVIGE

*Chers adhérents, Chères Adhérentes,
Chers clients du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais,*

*Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.*

*Cette Assemblée sera **ordinaire** et non mixte comme le prévoyait votre convocation. En effet, nos statuts ne seront pas modifiés, le Décret prévoyant une réorganisation des Groupement d'Epargne Retraite Populaire n'ayant toujours pas été à ce jour publié.*

*Toutes les résolutions seront donc adoptées à la **majorité simple** des membres **présents et représentés**.*

Elles porteront sur :

- *Les **comptes** des plans et de l'association pour l'exercice 2009,*
- *Le **budget** 2011 pour le fonctionnement de l'association et des comités de surveillance,*
- *La **délégation** donnée au Conseil de signer les **avenants** aux contrats groupe,*
- *Les renouvellements des **mandats** (CAC, Administrateurs, membres des Comités de surveillance).*

*Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de **mille adhérents** sont aujourd'hui **présents ou représentés**. **Le quorum étant atteint**, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.*

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 100, ont été répartis entre les membres du Conseil et des trois Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2009 ainsi que les procès verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Yves CHEVILLOTTE
Président d'ARVIGE



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. Les missions d'ARVIGE

1.1 LA SOUSCRIPTION AUPRES D'UN ASSUREUR D'UN OU PLUSIEURS PLANS EPARGNE RETRAITE POPULAIRE.

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP), créé en mars 2004, qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP)

- Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Velours proposé par LCL.

1.2. LA REPRESENTATION DES ADHERENTS.

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) est un Groupement d'Epargne Retraite Populaire (GERP).

C'est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006.

Elle a été créée le 15 mars 2004.

ARVIGE a pour objet :

- . de choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- . et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Ces missions sont assurées par deux types d'organes :

- . un conseil d'administration
- . et pour chaque plan, un comité de surveillance.

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudential qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



2. La gouvernance

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2009, de huit membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves PRESIDENT	Administrateur, Président du comité d'audit d'Essilor Vice-Président du Conseil de surveillance de Finaref Administrateur de SA Soredic Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne	Directeur Général délégué de Crédit Agricole S.A jusqu'en 2003
GONZALEZ Daniel VICE PRESIDENT		Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P	
LEPESANT Maurice		Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts. Directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit Agricole jusqu'en 1992
NORMAND Bernard	Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub	Directeur Central du Crédit Lyonnais jusqu'en 2000 Directeur général du centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005
PICHON Jean-Claude	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002



2.2. LES COMITES DE SURVEILLANCE

La gestion de chaque Plan est surveillée par un comité de surveillance. Les membres de ces Comités au 31 décembre 2009 sont les suivants :

PLAN VERT AVENIR	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2004
GONZALEZ Daniel	-	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
JACQUET Marielle	Commerçante	-	2004 – En cours
REVOLIER Georges	Directeur général adjoint de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Est		2009
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LACOMBE Roland	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
GONZALEZ Daniel	-	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
CHERAMY Patrice	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest	-	2004 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009
QUENTIN Michel	Retraité du privé	Cadre STEF TFE	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	-	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUEVILLE Patrice	Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P		2004 – En cours
NORMAND Bernard	Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub	Directeur Central Crédit Lyonnais jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL	-	2006 – En cours
ROUSSEL Didier		Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens	2007 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. Les travaux du conseil d'administration

1.1 Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises : les 20 janvier et 24 novembre 2009.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- l'établissement d'un Code de déontologie et règlement intérieur et veille à son bon respect,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Date	CONSEIL D'ADMINISTRATION 20.01.09	CONSEIL D'ADMINISTRATION 24.11.09
Présents	7/7	7/8
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> ○ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2008 ○ Activité commerciale ○ Rémunération 2008 des trois plans ○ Arrêté des comptes annuels exercice 2008 ○ Assemblée générale de juin 2009 ○ Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2009 ○ Activité 2009 sur les trois PERP ○ Modification de contrats ○ Assemblée générale 2010 ○ Questions diverses.

1.2 Le Rapport des Avenants 2009 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS

Pour PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS, le Conseil du 24 novembre 2009 Autorise le Président à signer l'avenant permettant la mise en conformité des notices aux modifications législatives et réglementaires intervenues.



1.3 Le rapport des Indemnités et frais de déplacement versés

Le montant des Indemnités de présence versé sur l'exercice 2009 s'élève à 2 400 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance). Une somme de 872,48 euros a été versée au titre des frais de déplacement.

2. Les travaux des comités de surveillance en 2009

2.1 Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux trois Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2009 à quatre reprises les 07 avril, 24 juin, 14 octobre et 9 décembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

COMITES DE SURVEILLANCE			
07.04.09	24.06.09	14.10.09	09.12.09
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation procès-verbal - Bilan 2008 : <ul style="list-style-type: none"> * Rapports de l'Assureur * Avis des CAC de l'Assureur * Avis des Comités de surveillance - Rapports d'expertise actuarielle par le Cabinet ALTIA - Début année 2009 : <ul style="list-style-type: none"> * Activité commerciale * Evolution politique financière - Point sur AG du 24/06/2009 - Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation procès-verbal - Activité au 30 mai 2009 - Point sur l'AG du 24/06/2009 - Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation procès-verbal - Activité 2009 sur les trois PERP - Modification de contrats - Point sur la politique financière - Situation des dépenses par rapport aux budgets 2009 - Assemblées générales : bilan AG 2009 / Perspectives AG 2010 - Audit PERP (appel d'offre / cahier des charges) - Questions diverses (calendrier 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation procès-verbal - Activité sur les trois PERP - Point sur gestion financière des plans - Proposition taux de PAB pour 2009 - Audit financier PERP / Retour de l'appel d'offre - Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> * Point sur AG 2010 * Calendrier 2010



2.2 L'examen des taux de rémunération sur les plans/ Budget des plans

COMITES DE SURVEILLANCE DU 09.12.2009 : Les comités de surveillance des trois PERP, après avoir pris connaissance de la présentation actif-passif de PREDICA sur les équilibres financiers des PERP, du bilan de la politique financière de 2009 ainsi que des orientations pour 2010 ont :

- rappelé l'objectif de constituer à long terme une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1%, et souhaitent qu'après la stabilisation de la PPE opérée en 2008, une politique de dotation soit reprise ;
- envisagé à moyen terme une fourchette de rémunération entre 3% et 3,50% ;
- pris acte de l'effort de l'Assureur qui prendra en charge les dotations à la provision pour risque d'exigibilité (PRE), étant donné la « jeunesse » du canton réglementaire et limitera en 2009 les prélèvements au titre de la marge financière (souhaités à 2%) ;
- préconisé un taux de rémunération de 3% pour l'année 2009 et un maximum souhaité à 3,20%, si pour des raisons commerciales l'Assureur souhaite un niveau plus élevé.

2.3 Le rapport des Indemnités de présence - Frais de déplacement

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance).

	PLAN VERT Avenir	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	1 900 euros	1 750 euros	2 950 euros
FRAIS DE DEPLACEMENT	3 420 euros	1 420,26 euros	1 003,80 euros

2.4 L'examen des rapports (Cabinet actuariel, CAC de l'Assureur, de PREDICA)

COMITES DE SURVEILLANCE DU 23.04.10 : Au cours de cette réunion les membres ont travaillé sur les rapports d'expertise actuarielle livrés par le Cabinet FIXAGE sur Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours permettant ainsi d'exercer un contrôle sur la composition des actifs.

L'Assureur et les Commissaires aux comptes de l'Assureur ont présenté leurs rapports sur les comptes 2009 des plans afin que les comités puissent émettre un avis circonstancié présenté à l'Assemblée générale de juin 2010.

Les Commissaires aux comptes de PREDICA (PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres) établissent chaque année un rapport sur les comptes des PERP : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

Après avoir effectué leurs contrôles, les Commissaires aux Comptes de PREDICA ont certifié au titre de chaque PERP, que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Leurs conclusions sont jointes au présent rapport.



III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

L'avis des comités de surveillance PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS

*AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE CHAQUE PLAN
Sur le rapport annuel de l'Assureur
Exercice 2009*

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2009 :

« Les Comité de surveillance du PERP PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE (sous la présidence de Michel CRESP) et VELOURS (sous la présidence de Bernard NORMAND) se sont réunis le 23 avril 2010, respectivement, afin d'examiner le rapport établi par PREDICA au titre de l'année 2009.

Le nombre de souscriptions nouvelles continue de baisser en 2009, mais moins vite que le marché. La part de marché des trois plans reste stable en terme d'encours. Le comité prend note de la campagne engagée par le distributeur au 4ème trimestre pour solliciter des versements exceptionnels en accordant 25% de réduction sur les frais de versements.

La quasi-totalité des PERP sont en phase d'épargne. En 2009, le nombre des réclamations reste non significatif. Ces réclamations concernent des demandes de rachat anticipé (qui sont interdites par la loi) ou des contestations de versement au titre d'un arrérage unique.

Les membres du comité de surveillance rappellent l'objectif d'une provision pour participation aux excédents d'au moins 1%, niveau que la crise financière n'a pas permis d'atteindre.

Le comité a pris connaissance des conséquences de l'environnement financier et de l'évolution des équilibres actif-passif du canton PERP. Ces éléments conduisent à envisager actuellement une fourchette de rémunération entre 3% et 3,50%.

Il est noté l'effort de l'Assureur, qui dans le contexte financier de 2009, a pris en charge les dotations à la provision pour risque d'exigibilité, moyennant une clause de retour à meilleure fortune, et a limité ses prélèvements au titre de la marge financière.

Le comité a préconisé un taux de rémunération de 3% pour l'année 2009. Pour des raisons commerciales, l'Assureur a retenu un taux de 3,20%,.

Le comité de surveillance a souhaité renouveler cette année un audit actuariel et financier du plan, confié cette année au Cabinet FIXAGE. Ce cabinet a conclu à la conformité de la gestion du plan avec la réglementation et avec les engagements contractuels.».

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



IV. COMPTES ANNUELS 2009 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe. Les dépenses 2009 au regard du budget alloué pour 2009 sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE		PLAN VERT AVENIR		PLAN VERT VITALITE		VELOURS	
	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE
	70 000		45 000		20 000		20 000	
Déplacement missions	2.000,00	872,48	4.000,00	3.522,97	3.000,00	1.420	3.000,00	1.004
Frais bancaires	600,00	457	-	-	-	-	-	-
Assurance RCMS	10.100,00	10.091	-	-	-	-	-	-
CAC	4.500,00	4.218	-	-	-	-	-	-
Indemnités de présence	3.000,00	3.150,00	3.000,00	1.900,00	3.000,00	1.750,00	3.000,00	2.950,00
Fonctionnement site	2.000,00	837	-	-	-	-	-	-
Secrétariat juridique	33.000,00	32.949	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Frais actuariel			18.000,00	5.980,00	5.000,00	5.980,00	5.000,00	5.980,00
Organisation Assemblée	14.000,00	13.057,22	6.000,00		800,00	-	1.200,00	-
Autres frais								
TOTAL		65.632		14.402		12.150		12.934
Restitutions aux plans		4.600,60		30.697,42		7.870,65		7.108,69

Les dépenses de l'association et des trois plans sont sensiblement les mêmes que celles engagées en 2008. L'année 2009 se distingue néanmoins par des dépenses d'audit actuariel engagées sur les trois Plans et non plus seulement sur Plan Vert Avenir (5 980 euros sur chaque PERP. soit un total de 17 940 euros)

Les frais de transports et déplacements affichent un montant de 6 717,31 euros au 31 décembre 2009, en légère baisse par rapport à 2008.

Le poste « Missions » relatif à l'Assemblée Générale fait apparaître un montant 13.057 euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation sensible s'explique par l'enregistrement de frais d'organisation et de réception.

Les comptes 2009 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- 4 600,60 euros sur compte ARVIGE,
- 30 697,42 euros pour PLAN VERT AVENIR,
- 7 870,65 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- 7 108,69 euros pour VELOURS.

Conformément aux instructions des commissaires aux comptes ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le 11 février 2010, le Cabinet Price WaterHouseCoopers, Commissaire aux Comptes de l'association a certifié que les comptes annuels étaient, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS

1. L'état des adhésions 2009 par plan.

Le marché des PERP a enregistré en 2009 un nouveau ralentissement de son activité avec 62 000 contrats souscrits (84.000 en 2008, 132.000 en 2007 et 210.000 en 2006).

Cette baisse de progression est également constatée au niveau des adhésions 2009 sur les trois plans souscrits par ARVIGE. Le nombre de PERP représente 28% du marché. L'association compte ainsi plus de 705 208 adhérents.

Nombre de contrats

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
12 462	15.806	23 997	44 994	108 920	2 564	7.454	14 313	16 577	25 282	2 072	3.060	3 782	4 843	12 142	17 098	26.320	42 092	66 414	146 343

2. Le montant des versements effectués en 2009 sur les 3 plans.

En terme de versements, Plan Vert Avenir représente 26% du marché, 4% Velours et 4% pour Plan Vert Vitalité. 34% des sommes versées en 2009 sur les PERP, ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

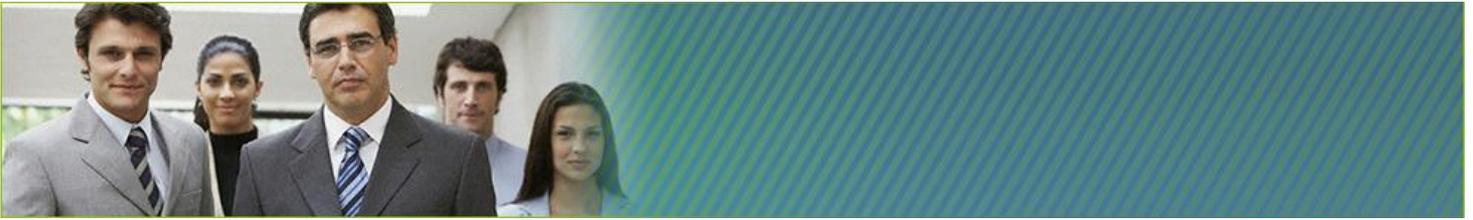
Millions d'euros

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
268	267	272	262,3	238,7	41	43	45	38,6	28	45	46	49	49,4	48	354	356	366	350,3	314

3. La situation des rentes servies en 2009.

Fin 2009, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 331 pour Plan Vert Avenir, 10 pour Plan Vert Vitalité et 130 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

4. Le volume des encours 2009. Les encours représentent à la fin de l'année 2009, pour Plan Vert Avenir 1.496 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité 200 Millions d'euros et Velours 266 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de : 1.962 Millions d'euros.



5. La gestion administrative et financière

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.